

N° 03/2016**EXTENSION DE L'UAPE « LE RENDEZ-VOUS » À AUBONNE
OUVERTURE DE 12 PLACES SUPPLÉMENTAIRES DÈS AOÛT 2016**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Conformément à la décision du Conseil Intercommunal lors de sa séance du 4 octobre 2012, le Comité de direction vous informe de l'utilisation de la délégation de compétences concernant la création de places d'accueil parascolaire.

2 ARGUMENTAIRE

L'UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne a emménagé dans ses nouveaux locaux à la rentrée du mois d'août 2015. Le nombre de places a augmenté de 24 à 48. Cette extension a été approuvée par le Conseil intercommunal.

Cependant, force est de constater que la demande en accueil collectif parascolaire est de plus en plus forte. Pour y répondre, la structure demande l'ouverture de 12 places supplémentaires pour la journée. Le nombre de places ouvertes dépendra de la demande pour chaque jour de la semaine et pour la période de la journée : matin avant école, accueil de midi et après-midi après l'école. Les places seront ouvertes uniquement si la demande est suffisante.

Lors de la construction de la nouvelle UAPE, une extension à 96 places avait été prévue. Les locaux pour une augmentation de 12 places peuvent donc être mis à disposition par la commune dès août 2016.

Financièrement, l'augmentation du budget pour les mois d'août à décembre 2016 est de l'ordre de CHF 32'100.00. La participation du réseau étant de 42% (redevances parentales de 45%, subventions cantonales de 13%), soit environ 13'482.00.


Le CODIR a donc approuvé une extension de 12 places dès août 2016 de l'UAPE « Le Rendez-Vous », conformément à la compétence accordée par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 4 octobre 2012 :

« d'accorder la compétence au CODIR d'accepter des augmentations du nombre de places, hors budget et hors préavis de l'ordre de 10% du nombre de places d'accueil collectif parascolaires du Réseau AJEMA par année civile »

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par le CODIR dans sa séance du 25 août 2016.

la vice-présidente


M. Cottier

le directeur


D. Vouillamoz

Communication présentée au Conseil intercommunal en séance du
22 septembre 2016.